

L'urgence est à la reprise des négociations !

Dans un contexte où les enjeux sociaux et humains devraient être au cœur des priorités des employeurs, **Force Ouvrière** constate avec inquiétude l'enlisement des discussions relatives à l'accord sur le Handicap, à l'accord sur la Période de Reconversion Professionnelle, ainsi qu'à la création d'un Organisme Paritaire de Prévention (OPP) dans la branche.

Et, à cela, s'ajoute l'inexistence totale de négociations salariales dans les conventions collectives : les "accords en mieux" ne sont même pas sur le papier !

Cette absence de négociation et les blocages actuels sont incompréhensibles au regard des besoins des professionnels et des obligations des employeurs. La désertion des employeurs dans une telle période relève d'une faute morale majeure.

Cette situation pénalise directement les salariés du secteur :

- ✓ L'accord sur le Handicap qui a pris fin le 31 décembre 2025, constitue un levier essentiel pour garantir le maintien dans l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels. Sa réussite invite à prolonger des dispositifs d'amélioration équivalents par l'association OETH ainsi qu'à promouvoir l'embauche de salariés en situation de handicap.
- ✓ L'accord sur la Période de Reconversion Professionnelle (PREC) qui pourrait donner la possibilité de se former sur une période plus longue que le légal soit jusqu'à 2 100 heures de formation sur 36 mois. Il offrirait ainsi des parcours de reconversion plus sécurisés en maintenant une rémunération et une protection sociale complète pendant toute la durée de la reconversion, interne ou externe, comme durant leur emploi habituel. Actuellement plusieurs dossiers sont en attente et bloqués.
- ✓ L'accord sur la création d'un Organisme Paritaire de Prévention qui aurait pour ambition d'œuvrer vers une offre globale allant de la prévention primaire à la gestion des risques d'inaptitude, là où aujourd'hui la sinistralité est la plus importante de tous les secteurs.

Force Ouvrière réaffirme son exigence de maintien et d'amélioration des droits dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Les salariés ne sont pas responsables des coupes budgétaires et encore moins de l'absence des employeurs dans les commissions paritaires nationales : ils ne peuvent être pénalisés pour des manquements qui les dépassent.

Dans ce contexte, Force Ouvrière revendique la reprise immédiate des négociations dès la rentrée de septembre, afin que les dossiers en suspens (salaire, conditions de travail, reconversion professionnelle, handicap, etc.) puissent aboutir et que des accords ne restent pas des promesses mais deviennent des avancées ambitieuses et concrètes pour les salariés du secteur.

Paris, le 15 juillet 2026